

Le PNUE en 2005

Pour un avenir sûr

Une année de catastrophes	8
L'environnement au service de la paix	12
Les villes vertes	18
Les partenaires en action	22
Tendre la main	26
Informers pour décider	32
Des vœux à la réalité	38

La protection du capital nature

Modes de vie viables	46
Evolution du climat	52
Salubrité des cieux	56
Vivre sainement	60
Des cimes à la mer	66
Objectif 2010 pour la biodiversité	72

Le financement du PNUE en 2005	76
Le PNUE dans le monde	78

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT • 5 Juin 2006
D É S E R T S E T D É S E R T I F I C A T I O N



NE DÉSERTEZ PAS LES ZONES ARIDES!

La structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale du 15 décembre 1975 (Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans en tenant compte du principe de représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et de son Comité des Représentants permanents, officiellement constitué et confirmé comme organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/32 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site : www.unep.org/governingbodies.

Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président

M. Rachmat Witoelar (Indonésie)

Vice-Présidents

Mme Sulfina Barbu (Roumanie)

M. Beat Nobs (Suisse)*

M. Laurent Sedogo (Burkina Faso)

Rapporteur

M. Donald Cooper (Bahamas)

*Vacant à compter du 1er janvier 2006

Membres du Bureau du Comité des représentants permanents

Président

M. Emilian Ion (Roumanie)

Vice-Présidents

M. Antonio José Rezende De Castro (Brésil)

M. Mohammad Raeis (Iran)

M. Wilson K. Mazimba (Zambie)

Rapporteur

M. Jan Bauer (Pays-Bas)

Membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2006-2009)

Afrique du Sud **

Allemagne **

Algérie **

Angola **

Antigua-et-Barbuda **

Arabie saoudite *

Argentine **

Australie **

Autriche **

Bahamas *

Bangladesh *

Belgique **

Botswana **

Brésil *

Bulgarie *

Burkina Faso *

Burundi **

Cameroun *

Canada **

Cap-Vert *

Chili **

Chine **

Colombie *

Costa Rica *

Etats-Unis d'Amérique **

Fédération de Russie **

France **

Ghana *

Haïti **

Hongrie *

Inde *

Indonésie **

Iran (République islamique d') *

Israël *

Japon **

Kazakhstan *

Kenya **

Kirghizistan *

Maroc *

Mexique *

Monaco *

Ouganda **

Pakistan **

Pays-Bas *

Pologne *

République démocratique du

Congo **

République de Corée **

République tchèque **

République-Unie de Tanzanie *

Roumanie **

Royaume-Uni de Grande-Bre-

tagne et d'Irlande du Nord *

Sénégal *

Somalie *

Suède *

Thaïlande **

Turquie *

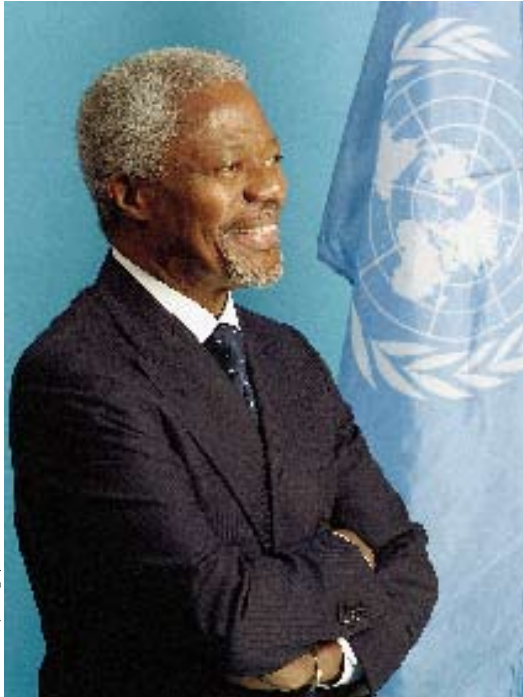
Tuvalu *

Uruguay **

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007.

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2009.

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



© UNIDPI / Sergey Bermeiev

Kofi Annan
Le Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

Il y a soixante ans, l'environnement n'était pas au nombre des questions les plus pressantes dans l'esprit des fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, par contre, il est évident que si nous voulons tenir la promesse de la Charte et « instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande », nous devons redoubler d'efforts pour protéger ce qui reste du capital naturel mondial et en user avec sagesse.

Le respect de l'environnement, qui est l'un des huit Objectifs du Millénaire pour le développement adoptés par les dirigeants de la planète en 2000, est de plus en plus présent dans les grandes stratégies de développement. Le document final du Sommet mondial de 2005 a ainsi réaffirmé l'importance de la protection de l'environnement, dont il a fait l'une des trois composantes synergiques du développement durable, les deux autres étant le développement économique et le développement social. J'ai, pour ma part, souligné à maintes reprises que les efforts que nous déployons pour vaincre la pauvreté et favoriser un développement durable seront vains si la dégradation de l'environnement et la destruction des richesses naturelles continuent au même rythme.

Le Programme des Nations Unies pour le développement joue un rôle capital au niveau mondial en s'employant à mieux intégrer les préoccupations et l'action écologiques dans le cadre global du développement durable. Par les conseils de politique générale, les informations techniques et les services de renforcement des capacités qu'il dispense, le PNUE aide les responsables des gouvernements, des entreprises et de la société civile à faire des choix informés. Alors que nous approchons de la date fixée pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, j'exhorte les gouvernements à intensifier leur action et à s'efforcer, dans une collaboration toujours plus étroite avec le PNUE et par son truchement, de protéger le socle naturel sur lequel notre développement repose.

Un environnement durable pour un avenir sûr

par Klaus Toepfer



Pour un trop grand nombre, 2005 restera une année de catastrophes. Depuis les suites du tsunami qui a ravagé l'océan Indien jusqu'au tremblement de terre du 8 octobre qui a frappé le Pakistan et l'Inde, les médias mondiaux ont diffusé des informations et des images témoignant d'innombrables tragédies individuelles. Dans les mois qui ont séparé ces deux événements tragiques, des communautés du Sud des Etats-Unis, des Caraïbes et d'Amérique centrale ont été dévastées par des ouragans d'une intensité inégalée, alors que des populations de l'Europe à l'Australie ont enduré la colère des éléments, inondations et incendies détruisant avec une facilité terrifiante des années de labeur. Enfin, vers la fin de l'année, l'Afrique de l'Est s'est trouvée à nouveau confrontée à la menace familière d'une sécheresse dévastatrice, mettant en péril des millions de vies.

L'environnement peut être le meilleur ami de l'humanité ou son ennemi le plus implacable. Les écosystèmes permettent de répondre à un grand nombre de nos besoins : depuis l'atmosphère qui nous protège des rayons du soleil et nous fournit l'air que nous respirons, jusqu'à la grande diversité de la vie dont nous tirons nos produits alimentaires et une grande partie de nos tissus et de nos matériaux de construction. Au cours des plus de 30 années qui se sont écoulées depuis la fondation du PNUE, la communauté internationale et les populations du monde ont appréhendé de façon de plus en plus

élaborée à la fois l'importance et la fragilité des systèmes naturels dont dépendent nos sociétés et notre développement et la nécessité de prendre en compte les questions d'environnement dans tous les domaines décisionnels.

Ce processus évolue depuis plusieurs années, jalonné d'étapes marquantes comme la Conférence de l'ONU de 1972 sur l'environnement humain, qui a donné naissance au PNUE, le Sommet de la terre de 1992, au cours duquel a été élaboré l'Action 21, le Sommet du Millénaire, qui a arrêté les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Sommet mondial de 2002 pour le développement durable et, plus récemment, le Sommet mondial de 2005. Ces conférences ont toutes contribué à la fois à accroître la visibilité de l'environnement dans les activités internationales en faveur du développement et à sensibiliser davantage l'opinion publique.

En mars 2005, l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, à laquelle le PNUE a étroitement collaboré, a montré que 60 % des écosystèmes terrestres connaissent un déclin, voire sont tellement dégradés qu'il n'est plus possible de compter sur leurs services. Parmi les services assurés par les écosystèmes figurent la régulation du climat, la propreté de l'air et de l'eau, la fertilité des terres et la productivité des zones de pêche, sans oublier ceux qui contribuent au contrôle des maladies et des organismes nuisibles, qui fournissent de nouveaux précieux médicaments et qui protègent les communautés des catastrophes naturelles.

L'importance de la préservation et de la sage gestion des actifs naturels de la planète pour assurer un avenir durable à l'humanité est un thème récurrent du présent rapport annuel, et le fondement des travaux du PNUE. Un coup d'œil à la table des matières de ce rapport fait apparaître l'ampleur et l'étendue de ces travaux et le caractère multisectoriel des problèmes d'environnement que connaît le monde aujourd'hui.

Face à la gravité des problèmes et aux statistiques véritablement alarmantes sur la dégradation des écosystèmes mondiaux, le pessimisme paraîtrait de mise. Mais je ne suis pas pessimiste, et l'ONU n'est pas non plus une organisation pessimiste. A

chaque problème il y a une solution. Un grand nombre d'individus et d'organisations explorent des voies très diverses à la recherche de solutions dans l'intérêt de l'humanité.

Trois évolutions observées en 2005 justifient, à mon avis, un optimisme prudent. Je mentionnerai premièrement la question centrale des changements climatiques. Après près d'une décennie d'attente, l'année a vu finalement l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, qui définit des mécanismes essentiels pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la promotion d'un développement non polluant. En outre, les objectifs et les dates butoir qu'il prévoit assurent la responsabilité et la transparence nécessaires pour obtenir le plein appui du monde en développement et, en particulier, des puissantes économies d'Asie, au moment où il nous faut réfléchir à ce qu'il adviendra après Kyoto, en 2012. A la première Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, tenue en novembre, les gouvernements ont fait montre de leur volonté de collaborer et de trouver des compromis, ce qui est indispensable pour faire face aux enjeux mondiaux dans le domaine de l'environnement.

Le même esprit de détermination collective a aussi caractérisé la Réunion de décembre des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Après une année difficile, durant laquelle les Parties ont tenu une deuxième Réunion extraordinaire en juillet pour résoudre les problèmes en suspens liés aux exemptions à l'élimination du bromure de méthyle, produit chimique appauvrissant la couche d'ozone, les participants sont parvenus à un consensus multilatéral pour maintenir sur les rails le processus de restauration de la couche d'ozone.

Le troisième exemple vient de l'Afrique subsaharienne, où 2005 a été marquée par l'élimination définitive des additifs au plomb dans l'essence. Ce résultat, qui a été rendu possible par des partenariats entre les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé aura des effets très positifs sur la santé, en particulier celle des jeunes, sur l'ensemble du continent. Ce type de partenariats est, à mon avis, la voie de l'avenir. Grâce à eux, le concept de développement à tous prix cède régulièrement du terrain face à une philosophie de modes de vie durables, respectant la planète et les droits et aspirations des générations qui ne sont pas encore nées.

Le PNUE a une fonction centrale à exercer pour renforcer ce mouvement. C'est dans ce rôle que j'ai eu le privilège de le diriger pendant huit ans. Mon mandat prend fin en 2006. L'Organisation a beaucoup évolué ces dernières années et j'ai essayé d'apporter

ma contribution à ce changement. Toutefois, l'heure n'est pas au bilan. Il faut regarder vers l'avenir. Le PNUE est confronté à des défis et à des opportunités formidables. Les pressions environnementales continuent de s'aggraver et beaucoup reste à faire pour atteindre les nombreux objectifs et cibles fixés lors du Sommet du Millénaire et du Sommet mondial pour le développement durable.

Au début de l'année, un Conseil d'administration du PNUE a approuvé le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition à améliorer leur économie et le niveau de vie de leur population, tout en préservant le capital naturel sur lequel repose le développement. Pour aider à mettre en œuvre ce plan, j'ai récemment signé un accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement, qui renforcera la collaboration entre les deux organisations aux niveaux mondial, régional et national. Grâce à ce partenariat et à l'ambitieux Plan stratégique de Bali, le PNUE a ouvert de nouvelles voies pour la poursuite de sa stratégie en faveur de la coexistence d'un environnement durable et du développement.

